

**Votre club d'Entreprises
vous conseille**

Véhicules Utilitaires Légers

**Vous avez des véhicules utilitaires légers «VUL»
Ce guide vous concerne...**

**15 minutes
pour les rendre plus sûrs**

ÉDITO

Le club PRREVO s'est engagé à aider, assister, conseiller et favoriser toutes initiatives visant à diminuer le nombre et la gravité des accidents de la route dans le cadre professionnel.

Les membres du club PRREVO, la préfecture du Val-d'Oise et le service prévention des risques professionnels de la CRAMIF ont décidé de regrouper dans un guide les principaux conseils et recommandations pouvant être fournis aux petites et moyennes entreprises possédant des **V**éhicules **U**tilitaires **L**égers.

Ce guide doit permettre aux décideurs de mieux maîtriser les risques professionnels inhérents à ce type de véhicules dans les domaines liés à l'équipement, au chargement, à l'entretien et aux compétences requises pour l'usage d'un **VUL**.

Ont collaboré à la réalisation de ce document :

- ▶ Jean-françois AUBIN (FAYOLLE & FILS)
- ▶ Fanny BOURGOIN (MSA IdF - Service Santé Sécurité au travail)
- ▶ Michel JAMBON (Transports PREVOTE)
- ▶ Hervé LE GALL
- ▶ Alain L'HARIDON (DDEA - Pôle sécurité routière)
- ▶ Docteur LIBERT (AMETIF - Santé au travail)
- ▶ Mélanie REY (Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise)
- ▶ Richard WLASNY (Consultant PTF)

La cellule de coordination sécurité routière de la Préfecture du Val d'Oise :

- ▶ Laetitia BESCHE
- ▶ Sylvie QUENTIN

Le service prévention des risques professionnels de la CRAMIF :

- ▶ Sylvain POUGET
- ▶ Julien TONNER

Le Club PRREVO est à votre disposition. Pour tout complément d'information, nous contacter à l'adresse suivante :
clubprrevo@cramif.cnamts.fr

Le Véhicule Utilitaire Léger

- 5,5 millions de véhicules utilitaires légers en France.
- 77 milliards de kilomètres parcourus par an.
- 62% du parc est détenu par des professionnels dont près d'un quart dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.
- 48% des accidents mortels liés au travail sont des accidents routiers dont 13% impliquent un VUL.

C'EST QUOI UN VUL ?

VÉHICULE À QUATRE ROUES



UTILITAIRE POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES ET/OU DE PERSONNES

LÉGER « MOINS DE 3,5 TONNES »



Dans le Code de la route, le VUL est désigné par l'appellation **camionnette**
(Type de véhicule sur la carte grise : CTTE ou N1) :

« Véhicule à moteur ayant au moins 4 roues, à l'exclusion des quadricycles à moteur, destiné au transport de marchandises et dont le poids total autorisé en charge n'excède pas 3,5 tonnes » au titre de **l'article R311-1**.

ÉQUIPEMENTS DU VUL

Les études mettent en évidence une disparité entre le niveau d'équipement des véhicules particuliers et ceux utilisés pour un usage professionnel.

Faites le diagnostic de vos équipements de sécurité.

Vos VUL disposent-ils des équipements de sécurité suivants ?

	OUI	NON
Système antiblocage des freins (ABS, ABR, ...)		
Aide au freinage d'urgence (AFU, ...)		
Correcteur de trajectoire (ESP, ...)		
Airbag conducteur		
Airbag passager		
Témoin de pression des pneumatiques		
Aide à la navigation (GPS, systèmes informatiques embarqués,...)		
Aides à la manœuvre (rétroviseurs grand angle, caméra de recul,...)		
Aides à la maîtrise de la vitesse (limiteur de vitesse,...)		

Vos VUL disposent-ils des équipements dits de « confort » suivants ?

	OUI	NON
Climatisation		
Boite de vitesses automatique		
Réglages (appui lombaires, volant)		

ÉQUIPEMENTS DU VUL

CONSEILS DE VOTRE CLUB ENTREPRISES

LES INCONTOURNABLES

TYPE	DISPOSITIF	RÔLE
Aides à la maîtrise de la trajectoire	ABS	Évite le blocage des roues en cas de freinage important tout en conservant le contrôle de la trajectoire.
	AFU	Amplifie le freinage et actionne les feux de détresse.
	ESP	Stabilise le véhicule sur une trajectoire en courbe ou en virage, répartit le freinage.
Protection en cas de chocs	Airbags	Réduit les conséquences corporelles des chocs contre l'habitacle (volant, tableau de bord, montants,...)

LES CONSEILLÉS

TYPE	DISPOSITIF	RÔLE
Aide à la maîtrise de la vitesse	Limiteur ou régulateur de vitesse	Permet de maîtriser la vitesse du véhicule. Ces dispositifs nécessitent un temps d'adaptation du conducteur.
Aides à la manœuvre	Rétroviseurs grand angle, visualisation vidéo, radar de recul	Améliorent la visibilité des obstacles notamment en marche arrière. Réduisent les angles morts.
Surveillance des pneus	Système embarqué de contrôle de pression des pneus	Alerte le conducteur en cas de défaut de pression des pneumatiques.
Aide à la navigation	GPS, systèmes informatiques embarqués	Procure un itinéraire sans lecture de carte. Réduit les erreurs et la fatigue mentale. La programmation du système doit être impossible lorsque le véhicule est en mouvement.

LES SOUHAITABLES

D'autres équipements, tels que **la climatisation, le poste de conduite à réglages multiples, la boîte de vitesses automatique** contribuent à améliorer significativement les conditions de travail de vos conducteurs.

VOUS DEVEZ CONSIDÉRER VOTRE VUL COMME UN OUTIL DE TRAVAIL

CHARGEMENT DU VUL

L'utilisation d'un véhicule utilitaire léger autorise le transport de matériaux (solides, liquides) mais également le transport de personnes.

La nature des charges transportées (poids, volume, longueur) a une influence sur le comportement routier du véhicule.

Posez-vous les bonnes questions !

	OUI	NON
Le conducteur connaît-il le PTAC ?	☒	☐
Le conducteur connaît-il la charge utile du véhicule ?	☒	☐
Le conducteur connaît-il le poids de son chargement ?	☒	☐
L'entreprise dispose-t-elle de moyens pour éviter la surcharge ?	☒	☐
La partie chargement est-elle séparée de l'habitacle par une cloison ?	☒	☐
Le véhicule dispose-t-il d'un aménagement intérieur adapté à votre activité ?	☒	☐
Le véhicule dispose-t-il d'équipements d'arrimage (sangles, filets, ...) ?	☒	☐
Les points d'ancrage sur vos véhicules sont-ils connus et accessibles ?	☒	☐
L'aménagement intérieur a-t-il été réalisé par un aménageur professionnel ?	☒	☐

CHARGEMENT DU VUL

CONSEILS DE VOTRE CLUB ENTREPRISES

▲ 3 bonnes raisons de s'intéresser au chargement :

- **Éviter** les accidents provoqués par le chargement en cas de choc ou de freinage d'urgence.
- **Réduire** les risques d'usure prématurée et d'éclatement des pneumatiques (consécutifs à une surcharge).
- **Prévenir** les risques de sorties de route et de renversement.

▲ 3 principes de base pour sécuriser son chargement :

- **Connaître** la charge utile de son véhicule et le poids de son chargement. L'indicateur de charge est un bon moyen d'éviter la surcharge.
- **Arrimer** les charges **et** équiper ses **VUL** d'une cloison de séparation entre l'habitacle et la zone de chargement.
- **Faire réaliser** son aménagement par un aménageur professionnel qui s'engage à respecter les préconisations du constructeur.

COMMENT CALCULER LA CHARGE UTILE ?

C.U. (Charge utile) =

P.T.A.C. (Poids Total Autorisé en Charge) – P.V. (Poids à Vide)

Informations disponibles sur la carte grise ou la **plaque de charge** (voir exemple ci-après)



PV :	2,640	T
PTAC :	3,500	T
PTRA :	7,000	T
l x L :	2,10 x 6,85	m
S :	14,38	m ²

PTAC ➤ 3 500

PV ➤ – 2 640

CU ➤ **860 kg**



N'oubliez pas de déduire de votre charge utile le poids des passagers, de l'aménagement, et des équipements fixes (potence de manutention, coffre de bennes,...)

SUIVI ET ENTRETIEN DU VUL

Le **VUL** est généralement un outil de travail partagé.
L'usage intensif réduit souvent le temps devant être
consacré au suivi et à l'entretien.

Faites le diagnostic de votre procédure de suivi et d'entretien de votre parc de véhicules.

	OUI	NON
Vos véhicules sont-ils affectés nominativement ?	☒	☐
En cas d'anomalie constatée, le véhicule est-il immobilisé ?	☒	☐
Existe-t-il des solutions de remplacement en cas d'immobilisation du véhicule ?	☒	☐
L'entretien mécanique des véhicules est-il :		
- réalisé par vos soins ?	☒	☐
- confié à un professionnel ?	☒	☐
Le contrôle technique obligatoire constitue-t-il la seule vérification périodique ?	☒	☐
Existe-t-il une fiche de suivi des véhicules (enregistrement des défauts ou carnet d'entretien) ?	☒	☐

Cochez les éléments suivis (liste non exhaustive) :

☒ pneumatiques ☒ éclairage ☒ visibilité ☒ niveaux ☒ propreté

SUIVI ET ENTRETIEN DU VUL

CONSEILS DE VOTRE CLUB ENTREPRISES

- **Faire réaliser** l'entretien mécanique de vos véhicules par un professionnel interne ou externe. Ceci vous garantira un meilleur suivi, une qualité d'intervention et une traçabilité des réparations.
- **Faire vérifier** au minimum deux fois par mois les éléments de sécurité : pneumatiques (état, usure, pression), niveaux des fluides, bon fonctionnement des feux de signalisation, état de la carrosserie...
- **Formaliser** ces vérifications par la mise en place d'une fiche de suivi.
- **Instaurer** une procédure de signalement des incidents.
- **Prévoir** une solution alternative en cas d'anomalies : véhicule de remplacement en interne ou en externe (location), contrat d'assistance et de maintenance....



En cas de véhicule non attribué nominativement, une attention particulière doit être portée sur la vérification des éléments de sécurité.



***UN VUL, PROPRE ET EN BON ÉTAT, VÉHICULE LE SÉRIEUX
DE VOTRE ENTREPRISE.***

COMPÉTENCES

De par ses caractéristiques, son usage et les contraintes organisationnelles de l'entreprise, le **VUL** ne peut pas être considéré comme un véhicule de tourisme.

Faites le diagnostic de l'utilisation de vos **VUL** en tant qu'outil de travail.

OUI NON

Connaissez-vous les particularités liées au gabarit de vos **VUL** (distances de freinage, angles morts,..) ?



Connaissez-vous les effets de la répartition des charges sur la tenue de route ?



Vos charges sont-elles toujours correctement arrimées ?



Votre entreprise dispose-t-elle de compétences/procédures pour :

- préparer les déplacements ?



- respecter la charge utile ?



- adapter le véhicule à l'activité ?



Votre entreprise prévoit-elle un temps d'accompagnement et de prise en main de vos **VUL** ?



Votre entreprise prévoit-elle des formations complémentaires relatives :

- au positionnement et à l'arrimage des charges ?



- à la conduite de ce type de véhicule ?



COMPÉTENCES

CONSEILS DE VOTRE CLUB ENTREPRISES

*Les compétences nécessaires à l'usage d'un **VUL** en toute sécurité ne concernent pas seulement le conducteur, mais l'ensemble de l'entreprise.*

▲ 2 principes essentiels pour la gestion des compétences :

- **Attribuer** à chacun un rôle précis dans l'utilisation du **VUL**
(ex : organisation des tournées/ utilisation du carnet d'entretien / chargements...etc.).
- **Identifier** les compétences utiles à l'usage du **VUL** en relation avec l'activité de l'entreprise.

▲ Comment appliquer ces principes ?

- **Organiser** les déplacements (distance, temps de conduite, itinéraire, météo, ...) en intégrant les particularités de la mission (destination, stationnement, chargement ...).
- **Définir** les modalités internes de l'usage professionnel du **VUL**
(procédure d'identification des anomalies, conditions d'utilisation, protocole de communication ...).
- **Adapter** le véhicule à l'activité et aux charges transportées
(moyens de chargement, intégration du volume et du poids ...).
- **Prévoir** la prise en main du **VUL** afin de familiariser son utilisateur à ses spécificités (gabarit, poids, manœuvres, angles morts, tenue de route, freinage ...).
- **Inform**er et former les intervenants sur le positionnement et l'arrimage des charges.

***APPUYEZ-VOUS SUR LES COMPÉTENCES DE VOTRE ENTREPRISE
SACHANT QU'ELLES PEUVENT ÊTRE ÉVALUÉES ET/OU RENFORCÉES
PAR DES ORGANISMES DE FORMATION ET DE CONSEILS.***

